



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'ÉTRÉCHY

DECISION

N°02/2020

**OBJET : MAPA 2020M04 – MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE DES
INSTALLATIONS, DISTRIBUTION DE CHAUFFAGE ET DE PRODUCTION
D'EAU CHAUDE**

Le Maire d'Etréchy,

Vu l'article L.2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2015, conférant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

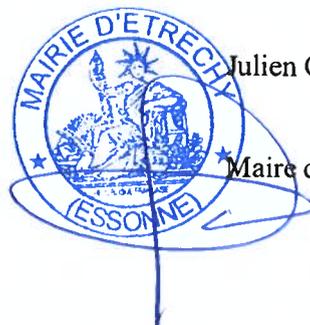
Vu les articles L. 2123-1 et L2124-3 du Code de la Commande Publique.

DECIDE

Article 1 : De confier le marché de maintenance préventive et curative des installations, distribution de chauffage et de production d'eau chaude, à la société CHARPENTIER SAS sise ZI de la Moinerie – 1 Rue de Bretagne – 91220 BRETIGNY SUR ORGE pour un montant de 5 747,94 € HT soit 6 897,53 TTC.

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- La société CHARPENTIER SAS,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Trésorier



Julien GARCIA,

Maire d'Etréchy

Fait à Etréchy, le 26 janvier 2021.

Je certifie le caractère exécutoire de la présente décision.